

Que dois-je faire? vous me conseil quoi?

Par delphine, le 15/09/2012 à 22:05

Bonjour,

J'aimerai avoir votre avis et surtout me conseiller.

Je me suis inscris à une formation l'année derière, bien sur étant naif et eux étant persoisif. Voila qu'il a quelque mois j'ai du areter les prèlévements car actuellement j'ai eu un enfant et question financier c'est dur, je n'ai pas de travaille et mon conjoint vient de perdre le sien.

Je vient de reçevoir deux lettres du recouvrement dont une avec accusé de réception et l'autre me disant de payer en 8 jours et un apel de Monsieur Catez, je veux bien prèciser que la formation disait des paroles en l'air et qui sont réputés comme des arnarqueurs.

Par Lag0, le 16/09/2012 à 09:01

Bonjour,

Si vous avez signé un contrat, il faut en relire les termes, particulièrement les condition de résiliation.

On ne stoppe pas comme ça des prélèvement sans, auparavant, résilier si c'est possible, le contrat...

Par **delphine**, le **16/09/2012** à **15:06**

Bonjour,

Je n'avais pas penser sur le coup, je pense bien que maintenant c'est trop tard, la faute est

